



Erasmus
gestion

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ERASMUS SMALL CAP EURO – Part R (ISIN FR0011640887)

Cet OPCVM est géré par ERASMUS GESTION.

L'OPCVM est soumis au droit français

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La classification du fonds est « Actions des pays de la Zone Euro ». Il a pour objectif d'obtenir une performance annualisée supérieure à celle de l'indicateur de référence MSCI EMU Small Cap dividendes réinvestis, sur une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

Les investissements sont réalisés sur des actions de la Zone Euro de petites capitalisations de tous secteurs. L'approche d'investissement combine une analyse « top-down » afin de définir le taux d'exposition au marché et « bottom-up » afin de sélectionner les entreprises au sein des thématiques d'investissement. Ces entreprises ont une capitalisation boursière principalement comprise entre 100 millions et 3 milliards d'euros.

Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration suivis dans le temps. La démarche extra-financière se décompose en trois axes :

Une politique d'exclusion couvrant les sociétés liées à la vente d'armes controversées, à la production de tabac, à la production de charbon ainsi que celles impliquées dans les jeux d'argent et de paris.

Une notation ESG basée sur une méthodologie et une sélection « Best-in-Universe » intégrées dans le processus de gestion.

Un engagement auprès des sociétés en portefeuille s'exprimant non seulement à travers le dialogue mais aussi par le vote en assemblée générale.

L'équipe de gestion tient compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissements mais de façon non prépondérante.

Les gérants définissent pour la période en cours, plusieurs thèmes d'investissement en fonction de l'environnement macroéconomique et boursier, suivant lesquels les entreprises composant l'actif du fonds sont sélectionnées.

Ces thèmes d'investissement sont le reflet des convictions des gérants et s'orientent vers des zones économiques, des secteurs d'activités ou styles de gestion. La sélection des gérants repose alors sur l'analyse fondamentale des sociétés avec prise en compte des niveaux de valorisation. Cette analyse est complétée par des rencontres régulières avec les managements afin d'appréhender leur réalité opérationnelle et de comprendre leur stratégie.

Les actions sélectionnées doivent, au regard de l'analyse de l'équipe de gestion, présenter au moment de leur entrée en portefeuille un potentiel de valorisation minimal. Une fois en portefeuille, elles peuvent y rester si leur potentiel de valorisation, revu périodiquement, reste d'un niveau satisfaisant. Ce potentiel de valorisation représente l'analyse de l'équipe de gestion mais n'exclut pas un risque de baisse ou de valorisation moins importante. Afin de respecter les règles d'éligibilité au PEA et au PEA PME, le fonds sera en permanence investi à hauteur de 75% au minimum de son actif en actions et autres titres des marchés des pays de la Zone Euro. Les investissements sont réalisés sur des actions de la Zone Euro de petites capitalisations. En complément, la gestion peut être élargie aux actions des places étrangères hors Zone Euro, dont les pays émergents de façon accessoire via les OPCVM. Le fonds pourra également investir en obligations convertibles dans la limite de 10% de l'actif net. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours de manière accessoire à des produits monétaires et des OPCVM monétaires de la zone Euro, dépôts et emprunts d'espèces. Son exposition aux risques de crédit et de change sera ainsi limitée à 10%.

Dans le cadre de la construction du portefeuille et de l'appréciation des critères extra financiers, l'équipe de gestion sélectionne des valeurs selon une méthodologie interne de notation ESG, après application d'un filtre d'exclusions sectorielles. L'OPCVM s'engage ainsi à réduire son univers d'investissement d'au moins 20% par rapport à son univers initial (exclusion sectorielle et élimination des sociétés les moins bien notées).

La part des émetteurs notée ESG dans le portefeuille du Fonds (hors dette publique et liquidités) est durablement supérieure à 90%.

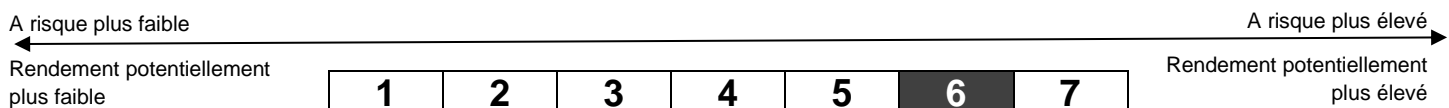
Cette approche peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus. Par ailleurs, pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence d'Erasmus Gestion disponible sur le site internet www.erasmusgestion.com.

Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour ouvrable jusqu'à 11h15 (heure de Paris) auprès de BNP PARIBAS S.A. (adresse postale : Grands Moulins de Pantin 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin) et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée à partir des cours de clôture du même jour.

L'OPCVM capitalise ses revenus et ses plus-values nettes réalisées.

La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque de niveau 6 reflète principalement le risque de marché des actions de la Zone Euro dans lequel le fonds est investi. Ce fonds ne bénéficie pas de garantie en capital.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique ne peuvent pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur sont les suivants :

- **Risque de liquidité** : Si les volumes échangés sur les marchés sont très faibles, toute opération d'achat ou de vente peut entraîner sur ces marchés d'importantes variations de prix auxquelles les positions peuvent être amenées à être liquidées.

La survenance de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris ceux liés à la commercialisation et à la distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci soit investi. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2.78 % (*)

(*) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos au 31/03/2022 et peut varier d'une année à l'autre.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	0.04 % (**)

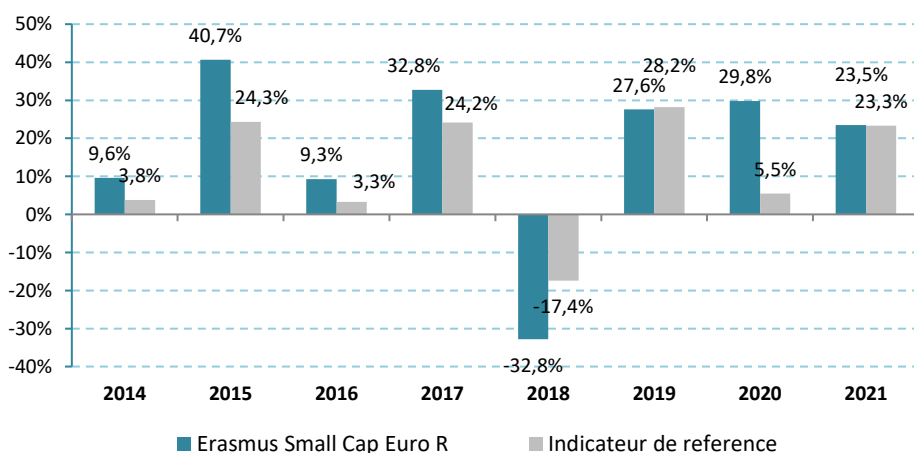
La commission de surperformance est variable et égale à 20% de la surperformance du fonds par rapport au MSCI EMU Small Cap dividendes réinvestis. Elle n'est prélevée que si la performance du fonds est positive et supérieure à la performance de l'indice.

(**) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos au 31/03/2022 et peut varier d'une année à l'autre.

Les frais courants ne contiennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section Frais et commissions du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.erasmusgestion.com.

PERFORMANCES PASSEES



Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de surperformance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées.

La performance de l'OPCVM est calculée dividendes nets réinvestis.

Date de création de l'OPCVM : 27/12/2013

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM et de l'indicateur de référence : Euro.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP PARIBAS S.A., adresse postale : Grands Moulins de Pantin 9 rue du Débarcadère - 93500 PANTIN.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont disponibles sur le site www.erasmusgestion.com ou sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande du porteur en contactant ERASMUS GESTION au 01 71 70 43 10 ou par e-mail à contact@erasmusgestion.com ou par courrier au 14 rue de Marignan, 75008 PARIS.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès d'ERASMUS GESTION ou sur le site www.erasmusgestion.com.

Fiscalité : OPCVM éligible au PEA et PEA PME. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseil.

Responsabilité : La responsabilité d'Erasmus Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion ERASMUS GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Politique de rémunération actualisée : Les détails de la politique de rémunération actualisée, dont, notamment, une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, sont disponibles sur <http://www.erasmusgestion.com>. Un exemplaire papier peut être obtenu gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 06/10/2022.